

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2015.

Le dix février deux mille quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Plélauff, légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Bernard Rohou, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs: Rohou, Kervern, Charroy, Kerbiriou, Husband, Caudal- Le Bars, Blanchard, Le Gall, Chevance, Le Morzadec, L'Hôpital.

Absents : Madame et Messieurs: Le Gac (procuration à Nathalie Kervern), Le Gallo (procuration à Bernard Rohou), Le Feur, Menguy, tous excusés.

Secrétaire de séance : Eric Charroy.

Rappel de l'ordre du jour :

- Financement du tracteur et équipements
- Adhésion au SDE
- Tarifs location logements
- Entretien "Abords de l'école"
- Convention travaux de voirie
- Permis de construire EARL Le Gallo-Rouault
- Subventions aux associations
- Questions diverses

Repas du maire et des adjoints :

En préambule à la séance proprement dite, M. le Maire évoque la tenue du repas offert par le maire et ses adjoints aux conseillers municipaux. La question des personnes invitées est notamment abordée. La proposition de M. le Maire d'inviter l'ensemble des employés communaux est retenue. Les conjoints peuvent également se joindre mais ils paient leur repas.

La date retenue est le 07 mars en soirée. Un devis sera demandé à l'auberge du lac à Caurel.

Permis de construire EARL Rouaux – Le Gallo

M. le Maire présente au conseil le projet de construction d'un atelier génisses au sein de l'exploitation nommée ci dessus. Ce projet reçoit un avis favorable.

Adhésion SDE 22.

Progressivement, les tarifs réglementés de vente d'électricité vont disparaître et les acheteurs publics devront mettre en concurrence leurs fournisseurs, pour la plupart de leurs bâtiments consommant de l'électricité (salle, mairie, éclairage public, etc.). Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22), propose de créer un groupement de commande afin d'être à même de négocier plus efficacement les meilleurs tarifs. Gratuite, l'adhésion à ce groupement est d'un an, le coordonnateur du groupement sera le SDE 22.

L'adhésion à ce groupement de commande est votée par 11 voix pour et 2 abstentions.

Financement achat tracteur.

M. le Maire explique qu'il convient de décider du mode de financement de l'achat du tracteur. La commission des finances qui a examiné cette question émet l'avis d'un financement « comptant » Les raisons évoquées sont d'une part que l'état des finances actuelles permet de ne pas avoir recours à l'emprunt. D'autre part il n'apparaît pas souhaitable d'augmenter à nouveau la dette de la commune.

A ce sujet, M. le Maire fait part de son agacement quant aux promesses de crédit à 0% qui ont été faites lors des discussions avant achat et qui finalement se sont avérées caduques lors de la signature du bon de commande.

L'achat au comptant du tracteur est voté par 12 voix pour et 1 abstention.

Tarifs de location des logements sociaux.

La gestion du parc locatif de la commune a été confiée au cabinet Crenn de Rostrenen.

Dans ce cadre, le logement T4 jouxtant la mairie a été visité récemment. La personne susceptible de louer ce bien fait face à des difficultés financières en raison d'une perte d'emploi. Or cette personne est intéressée par ce logement avec le garage. Les autres garages sont loués 48€ / mois. Ce locataire éventuel ne peut pas supporter un loyer de 414 + 48€ pour le garage.

M. le Maire demande que la commune fasse un geste social et propose que la location du garage soit incluse dans le montant du loyer.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Mme Kervern explique que lors du changement de locataire de la maison communale située au lotissement d'Armor, une consommation d'électricité a été enregistrée pendant la période inoccupée. Cette consommation est due au fait que des travaux de rénovation ont été effectués et ceux-ci ont nécessité l'emploi de matériels électriques.

Le nécessaire sera fait auprès d'EDF pour que ce montant ne soit pas facturé au nouveau locataire.

Abords logements sociaux SIREs 22.

L'entretien des abords de l'ancienne école est du ressort de l'organisme gestionnaire c'est à dire le Sires 22. Par un récent accord le Sires délègue cette responsabilité à la commune de Plélauff. En dédommagement le Sires paie la somme de 650€ à la commune pour effectuer cette tâche.

M. le Maire souhaite que cette somme soit reversée aux employés communaux sous forme de bons d'achats, notamment ou de majoration du coefficient de l'IAT. Les raisons invoquées sont que cet entretien constitue une tâche supplémentaire pour les employés, cela permettrait également de compenser un niveau de salaire relativement modeste au regard de leur ancienneté de service.

Lors du débat un point de vue différent émerge, à savoir que avoir une tâche non prévue à effectuer fait partie intégrante du quotidien des employés communaux et qu'en aucun cas cet état de fait ne peut faire l'objet d'une récompense financière.

M. le Maire note que cette proposition donne naissance à un débat plus « profond » que prévu. Afin que chacun prenne le temps de la réflexion, il décide de réinscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Convention travaux tripartite.

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de mutualisation des travaux de voirie entre les communes de Plélauff, Perret et Lescouët-Gouarec, il convient de formaliser cette procédure.

Un groupement de commande doit être constitué et une convention signée par les différentes parties prenantes. Une convention type est présentée au conseil municipal. Elle précise que c'est la commune de Plélauff qui sera coordinatrice au sein du groupement pour cette année. Autre point à souligner, une CAO (commission d'appel d'offre sera constituée à partir des CAO des communes du groupement)

Par ailleurs M. le Maire précise que la commune de Mellionec qui a été sollicitée pour cette mutualisation de travaux ne souhaite pas en faire partie pour l'année 2015 uniquement. Cette commune reste en revanche intéressée par cette initiative pour les années à venir.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations.

Les subventions suivantes sont accordées :

Comité de fêtes de Plélauff : 160€

AAPPMAA la Plélauffienne : 160€

Billard club : 160€

Danserien bro Pélann : 160€

Team Kéraudic : 160€

Société de chasse : 160€

Korrigan bro Gouarec : 50€
Cyclo club du Blavet : 40€
Handball Pelem : 60€
Leucémie espoir : salle gratuite pour la journée de l'espoir
CFA Plérin : 20€
Skol Gouren : 20€
FC Rostrenen : 100€
Les blés d'or : 10€
Centre généalogique du Poher : Adhésion et abonnement à la revue du centre généalogique 35€

Questions diverses.

-Stéphane Morzadec souhaite qu'un modèle type de procuration (en cas d'absence au conseil municipal) soit établi.

M. le Maire trouve cette demande pertinente, un modèle type sera joint à chaque convocation.

-Christelle Chevance rend compte d'une réunion au sujet de l'école publique de Gouarec.

En effet les prévisions d'effectifs font craindre une fermeture de classe l'année prochaine.

-Kate Husband rend compte d'une réunion de l'association « les amis du canal 22 »

Cette association a pour objet la mise en valeur du canal costarmoricain, elle se propose d'œuvrer auprès des institutions pour en faire un véritable atout touristique et souhaite également retrouver le droit de naviguer.

L'association a aussi pour objectif la reconstruction de la maison éclusière de Pont-even.

-Pour rester dans le même sujet M. le Maire propose d'examiner lors d'un prochain conseil une éventuelle adhésion à l'association « les canaux de Bretagne ». Le coût est de 250€.

-M. le Maire pose la question de l'adhésion à l'association des maires ruraux de France. Cet organisme pourrait être utile pour répondre aux questions spécifiques qui sont posées aux municipalités en milieu rural. Cette proposition recueille un avis favorable.

-Un drapeau neuf a été acheté pour les anciens combattants. M. Lohou a fait part de son souhait de récupérer l'ancien drapeau afin de le confier à un membre de sa famille qui est collectionneur de drapeau. Cette demande est accordée.

-M. le Maire informe qu'un miroir de signalisation a été posé en bas du bourg et qu'un autre sera posé en face du stop de la route de Pont ar len.

-Mme Caudal le Bars pense que le tapis à l'entrée de la mairie pourrait être changé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h30.